

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2365

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

à l'amendement n° 1740 de M. Damien Adam

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« *Art.L. 515-48.* - Les dispositions réglementaires prises au titre du présent code peuvent être adaptées à la situation des installations présentes sur une plate-forme industrielle. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement est un sous-amendement de précision rédactionnelle.